

Aide aux investissements des entreprises de première transformation du bois

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient les entreprises de la filière bois, et prioritairement les scieries, dans leur investissements de modernisation.
- La liste des équipements et investissements éligibles varie selon les régions. L'aide peut financer :
 - des matériels,
 - des frais généraux liés aux investissements matériels,
 - des études de faisabilité.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Centre - Val de Loire, Pays de la Loire, ainsi que dans les départements suivants : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie et Haute-Savoie ; Aude, Gard, Hérault, Lozère et Pyrénées-Orientales.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant varie selon les régions et départements.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

Source et références légales

Sous-mesure 6.4 du Programme de Développement Rural.